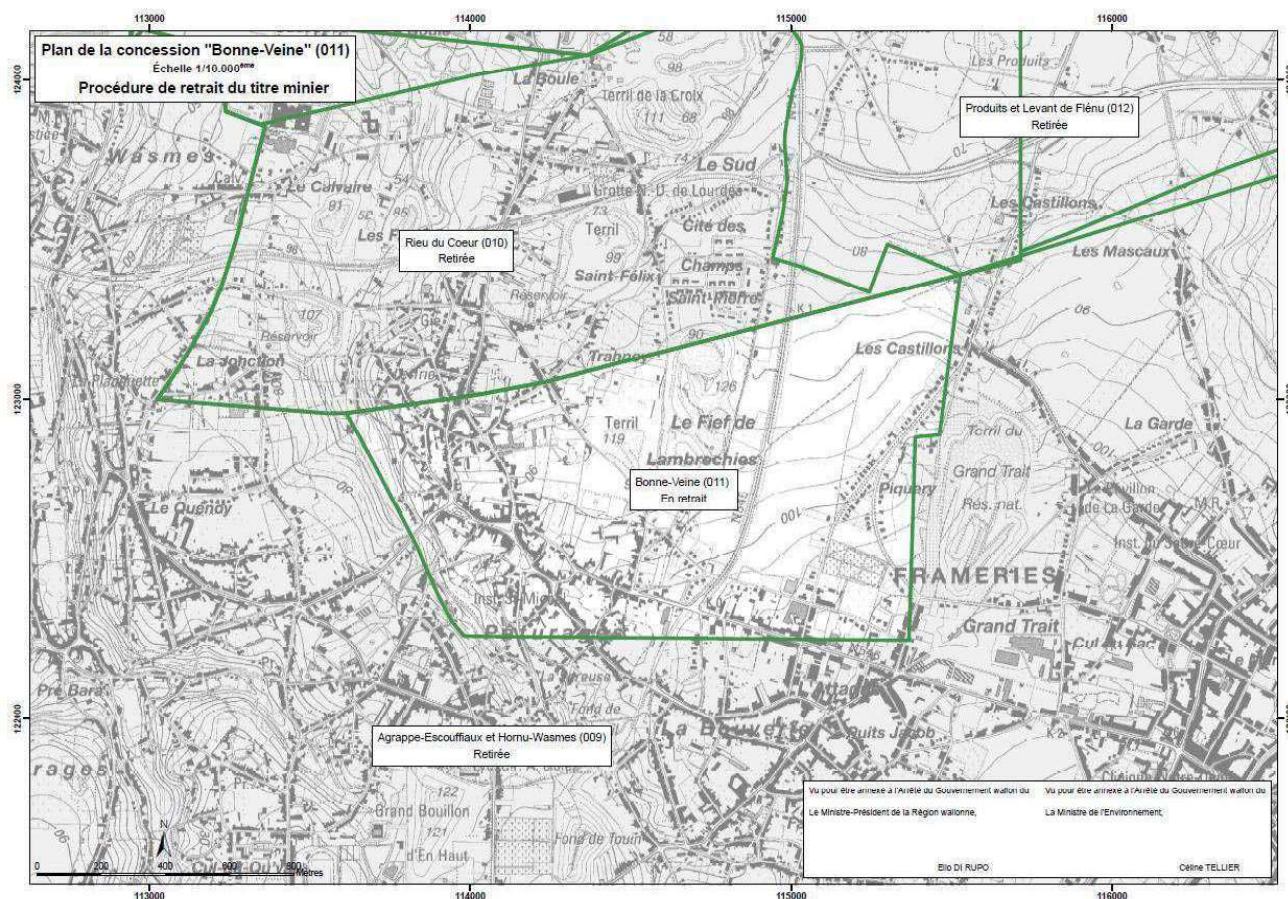


Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon procédant au retrait de la concession de mines de houille de Bonne Veine (n° 011)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2023 procédant au retrait de la concession de mines de houille de Bonne Veine (n° 011).

Namur, le 8 juin 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER